



Accident du travail congés payés et prime d'ancienneté

Par **stef73400**, le **12/06/2016** à **17:55**

bonjour je suis en accident du travail depuis fin décembre 2014 et j'aurais souhaité savoir si j'ai le droit a mes congés payés pendant la periode de mon arret ou si c'est comme en arret maladie et que l'on a pas le droit de les acquérir?

j'aurais souhaiter savoir aussi si la prime d'ancienneté

(j'ai 6 ans d'ancienneté) est payer en AT car n'ayant pas de fiche de paie depuis un bon moment je ne sais pas quels sont mes droits ? puis -je la réclamer meme si je suis en arret ou est-ce normal de ne pas en avoir. merci d'avance pour vos réponses.